Programme de formation

Membres de conseil d'administration en ESSMS – Niveau débutant

24/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : administrateurs des établissements sociaux et médico-sociaux renouvelant ou exerçant pour la première fois leur mandat

Prérequis : aucun

Objectifs :
Permettre aux membres des conseils de surveillance des centres hospitaliers ainsi qu'aux administrateurs des conseils d'administration des ESMS :

- De s'impliquer dans la gouvernance de l'établissement social ou médico-social en ayant des connaissances sur le fonctionnement des instances et sur le financement des établissements ;
- D'exercer pleinement leur rôle et leurs missions d'administrateur grâce à une meilleure compréhension des enjeux et des mécanismes sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Programme :

1- La gouvernance des ESMS

Le statut juridique des ESMS ;
La gouvernance interne, les compétences et attributions des instances ;
Le rôle et les missions des administrateurs.

2- Les règles de financement et la gestion budgétaire des ESMS

Le financement des établissements sociaux, médico-sociaux ;
La logique de l'EPRD/PGF.

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agrée

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection

Programme de formation

Quiz interactifs / questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aaux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :
Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).